



## I Concours Alliance Transnationale

# BASE

Toute entité adhérant à la Stratégie Transnationale de lutte contre *Cortaderia selloana* peut soumettre sa candidature à ce prix.



# 1. Portée

Ce concours vise à récompenser une action de prévention, de sensibilisation des citoyens, ou d'élimination de l'espèce exotique envahissante *Cortaderia selloana*, déjà réalisée ou en cours. Le concours se déroule dans le cadre du projet Life Coop Cortaderia, dont l'entité coordinatrice est SAEMA S.L.U., qui assume la responsabilité du concours.

# 2. Conditions pour participer

1. Sera éligible à ce prix toute entité adhérant à la Stratégie Transnationale de lutte contre *Cortaderia Selloana* dans l'Arc Atlantique. L'adhésion peut être faite pour être éligible à ce prix, mais l'entité doit toujours avoir la confirmation de l'acceptation de l'adhésion par l'équipe Life Coop Cortaderia.
2. Chaque entité ne peut soumettre qu'une seule candidature pour le prix.
3. L'action objet du concours doit avoir été/sera réalisée dans les années 2023-2024 ou être en cours.
4. Les entités collaboratrices du projet Life Coop Cortaderia ne pourront pas participer.
5. L'action doit avoir été réalisée conformément aux recommandations incluses dans le Manuel de bonnes pratiques pour le contrôle de *Cortaderia selloana*.



# 3. Conditions de candidature

1. La date limite de dépôt des candidatures sera du 1er mars au 24 mai 2024, jusqu'à 14h00. Aucune proposition ne sera acceptée après cette date limite. L'équipe du projet Life Coop Cortaderia se réserve le droit de modifier ces délais si elle le juge opportun.
2. Accès au formulaire de candidature : [LIEN](#)
3. Le dossier de candidature ne doit pas dépasser 10 Mo et doit être joint au format PDF au formulaire.
4. Le dossier de candidature doit contenir au minimum les sections suivantes:
  - Candidat - responsable de l'action
  - Date/période d'exécution
  - Lieu où elle a été réalisée, y compris les coordonnées
  - Résumé de l'action, incluant les objectifs, la méthodologie utilisée et les résultats (maximum : 5 pages)
  - Dossier comprenant des photos avant et après, en cas d'actions de contrôle ; ou l'action elle-même (par exemple, dans le cas d'actions de sensibilisation)
  - Si l'entité est gagnante, comment comptez-vous investir l'aide financière du prix ?
  - Coordonnées du contact de référence.

## 4. Prix

1. L'Entité gagnante recevra un prix unique, doté d'une aide financière de 5 000 euros, en plus de l'enregistrement d'une vidéo informative sur le projet. Le prix ne sera attribué qu'après signature d'un accord avec l'Entité gagnante.
2. Cette aide financière doit être utilisée pour poursuivre l'action proposée, pour l'achat de matériel pour poursuivre la lutte contre le plumeau, ou pour des actions d'information/sensibilisation sur les problèmes générés par la présence de cette espèce exotique envahissante.
3. La cérémonie de remise des prix aura lieu lors de la 1ère Réunion des entités adhérant à la Stratégie, qui aura lieu à Coimbra le 13 juin 2024.

## 5. Mécanisme de notification

1. L'organisation contactera les entités participantes par email pour leur communiquer la décision du Jury avant le 1 juin.
2. La décision du Jury sera définitive et sera rendue publique lors de la 1ère Réunion des entités adhérant à la Stratégie, qui aura lieu à Coimbra, le 15 juin 2024.

## 6. Jury

- Le Jury sera composé de 4 membres de l'équipe du projet et évaluera la qualité des méthodologies utilisées, les résultats obtenus à ce jour et, le cas échéant, les propositions de continuité, leur impact social et la proposition d'investissement pour le prix. Le jury se réserve le droit de n'attribuer le prix à aucun candidat si les candidatures reçues ne répondent pas à la qualité attendue.

## 7. Cession des droits à l'image et/ou de la propriété intellectuelle

- Les entités participantes acceptent que leurs profils soient rendus publics sur le site Internet et les profils des réseaux sociaux de l'organisateur du concours (Life Coop Cortaderia) ou sur d'autres sites Internet.
- L'entité gagnante, sans préjudice de la propriété intellectuelle, cède les droits de reproduction, de distribution et de communication publique de l'activité au projet Life Coop Cortaderia, pour une durée illimitée jusqu'à son extinction, et avec une portée territoriale globale, dans le cadre des activités de communication du projet. Ces activités de communication comprennent, entre autres, la publicité sur les réseaux sociaux et sur le site internet du projet. Toute autre utilisation en dehors de celles stipulées sera négociée avec les entités. La paternité sera toujours reconnue.
- Le projet ne transférera pas commercialement les informations sur les performances attribuées à des tiers. De même, vous ne pouvez pas utiliser les informations relatives aux candidats non récompensés, sauf pour les présenter comme des candidats exemplaires dans le cadre d'actions de communication et de publicité pour ce prix. Dans tous les cas, la paternité sera toujours reconnue.



## 8. Suspensions ou prolongations possibles

- Le projet Life Coop Cortaderia se réserve le droit de suspendre ou de prolonger ce prix en cas de force majeure.

## 9. Acceptation tacite des bases

- Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. SAEMA S.L.U. (coordonnateur chez Life Coop Cortaderia) se réserve le droit de modifier les conditions de ce concours à tout moment, et même de l'annuler ou de le rendre inefficace, pourvu qu'il y ait un motif justifié. En tout état de cause, vous vous engagez à communiquer par ce biais le changement de base ou, le cas échéant, l'annulation du concours dans sa totalité, afin que tous les participants aient accès à ces informations.

# Clause de non-responsabilité

- Les candidats ne respectant pas le présent règlement ne seront pas envoyés au Jury et ne pourront pas être qualifiés. L'envoi des demandes selon les modalités prévues dans les présentes Conditions implique leur acceptation expresse. L'Entité qui soumettra votre demande sera totalement et exclusivement responsable des contenus, messages et/ou commentaires qu'elle intègre ou communique. En ce sens, ils seront responsables dans tous les cas de toute réclamation liée, directement ou indirectement, à la violation du droit à l'image, à la protection des données, à l'honneur, à la vie privée et à tout autre droit qui aurait pu être violé en raison de la demande soumise. S.L.U. (entité promotrice du prix) exonérée de toute responsabilité.
- L'entité participante exonère le projet Life Coop Cortaderia et tous ses partenaires de toute responsabilité envers les tiers.

# Protection des données

- Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), nous vous informons que les données personnelles et l'adresse électronique, collectées auprès de l'intéressé ou de sources publiques, seront traitées sous la responsabilité de SAEMA. SLU pour envoyer des communications sur nos produits et services et sera maintenu aussi longtemps qu'il y aura un intérêt mutuel à le faire.
- Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf obligation légale. Nous vous informons que vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de vos données ainsi que ceux de limitation et d'opposition à leur traitement en contactant l'email [life.coop.cortaderia@gmail.com](mailto:life.coop.cortaderia@gmail.com).
- Notre adresse est C. Concejo, 7, 39011 Santander (Cantabrie). Si vous estimez que le traitement n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle sur [www.agpd.es](http://www.agpd.es).
- L'entité participante garantit que les données personnelles fournies à SAEMA S.L.U. à l'occasion de cet appel sont vrais. L'entité participante est responsable de communiquer toute modification de ceux-ci.





# COOP

## CORTADERIA Life

STOP CORTADERIA + DEVELOPMENT AND  
IMPLEMENTATION OF A TRANSNACIONAL ALLIANCE  
AGAINST CORTADERIA  
LIFE22/NAT/ES/101113757



▲  
SOCIOS

COFINANCIADORES

